

Ouvrir une pension canine

Description

Ouvrir une pension canine, c'est l'activité rêvée pour les passionnés de chien. Elle consiste à en proposer la garde pour une nuit ou plus, selon les besoins des clients. Le travail ne se limite pas à loger l'animal, mais à en prendre soin pendant toute la durée de son séjour. En effet, un personnel qualifié se chargera de suivre son état de santé et lui donnera les soins dont il aura besoin si jamais il tombe malade. Un peu comme l'[association de protection animale](#), elle contribue à son bien-être. Notons qu'en France, environ la moitié des foyers ont adopté des animaux, dont plus de 20 % ont choisi le chien.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Pourquoi ouvrir une pension canine ?

Ouvrir une pension canine, peu importe la [forme juridique](#) choisie pour l'entreprise, **permet à un amoureux des chiens de vivre de sa passion**. En effet, il pourra s'en occuper durant tout le temps que leurs maîtres seront absents. Il se chargera de les nourrir et de leur donner tout le confort dont ils ont besoin.

Bon à savoir : lors des vacances, seulement 44 % des maîtres partent avec leur chien. Pour fidéliser sa clientèle, le gérant de la pension canine peut encore proposer des services annexes comme le toilettage.

Comment procéder à l'ouverture d'une pension canine ?

Pour pouvoir ouvrir une pension canine, il faudra :

- Suivre une formation obligatoire ;
- Préparer le projet avec minutie ;
- Respecter une réglementation spécifique.

La préparation du projet consiste surtout à analyser divers aspects permettant de réussir l'implantation de la pension sur le long terme. En se positionnant sur le

marché, l'entrepreneur peut **porter une réelle attention aux chiens**. C'est à lui de décider s'il souhaite ouvrir un établissement luxueux ou bien un chenil traditionnel.

Suivre une formation obligatoire

Étant une activité réglementée, **la pension canine ne peut être ouverte sans formation**. Aujourd'hui, cette dernière n'est pas encore spécialement dédiée aux pensionnaires de chien. Ces derniers peuvent en suivre une qui permet d'obtenir, soit un :

- Brevet de technicien agricole (spécialité métiers de chien) ;
- Brevet d'études professionnelles agricoles.

Le titulaire de l'un de ces brevets sait s'occuper convenablement d'un chien. Il a suivi des cours sur la physiologie de l'animal de la compagnie, ce qui lui permettra d'assurer le bien-être des chiens qu'il prendra en charge dans sa pension canine. Au cours des formations qu'il a suivies, il a appris également **tout ce qui touche leur hygiène et leur éducation**.

Pour suivre la formation, le futur gérant de la pension canine peut se renseigner auprès des lycées agricoles. Il est bon de noter qu'elle peut être dispensée auprès des maisons familiales rurales. Il est aussi **possible qu'elle soit suivie en ligne**.

En plus des formations techniques pour bien gérer l'activité, il est aussi essentiel de **suivre des cours de management**, qui ne sont pas obligatoires, mais nécessaires pour pouvoir se charger de tout ce qui est commercial et organisationnel dans la pension canine.

Bon à savoir : la formation vise à assurer un traitement convenable aux chiens. Même chose lorsque l'on souhaite ouvrir un refuge pour animaux.

À l'issue de la formation, l'apprenant recevra soit, une :

- Certification professionnelle (diplôme vétérinaire, d'agriculteur, etc.) ;
- Attestation remise par la DRAAF.

Pour l'obtenir, il faudra effectuer un **test sur l'analyse comportementale du chien**, ainsi que :

- Les bonnes pratiques alimentaires ;
- Le logement d'un canidé ;
- La juridiction en vigueur ;

- La médecine canine ;
- Le transport ;
- Les particularités de la reproduction.

À noter : l'intéressé doit obtenir également une attestation que l'on appelle ACACED, qui remplace le certificat de capacité depuis maintenant plusieurs années.

Respecter la réglementation des pensions canines

La réglementation à respecter varie selon le nombre de chiens que l'on peut accueillir. En effet, **une déclaration auprès de la DDPP doit être effectuée s'ils sont moins de 10**. Si c'est le cas, la pension doit se situer à plus d'une centaine de mètres de toute habitation. Même chose si sa capacité d'accueil est comprise entre 10 et 49 animaux. Par ailleurs, il faudra déclarer l'activité aussi bien à la direction départementale de la protection des populations qu'à la préfecture.

Si la pension canine est en mesure d'accueillir plus d'une cinquantaine de chiens, il faudra effectuer une demande d'autorisation par arrêté préfectoral. Celle-ci implique la réalisation d'une enquête auprès du voisinage et d'une étude environnementale. Toutes les installations devront être conformes à la norme pour pouvoir accueillir les pensionnaires. Et dans tous les cas, un registre des entrées et sorties des animaux doit être tenu par le responsable de l'établissement.

La tenue d'un **registre de suivi sanitaire** est également requise. Le document répertorie les soins donnés aux chiens. Concernant les cages et les niches, elles font au moins :

- 5 mètres carrés ;
- 2 mètres de hauteur.

Bon à savoir : leur nettoyage doit s'effectuer tous les jours et leur désinfection tous les mois.

Mener une étude de marché

Cette étude **permet de connaître les tendances sur le marché canin** et d'être davantage informé sur :

- Le nombre de personnes de la région adoptant un chien ;
- Les tarifs pratiqués sur le marché ;
- Les caractéristiques de la demande (profil des potentiels clients, modes de

- consommation, etc.) ;
- Les pensions concurrentes ;
- La dynamique du marché ;
- La taille et la valeur du marché ;
- Les nouvelles tendances ;
- Les dernières avancées ;
- Les changements dans les habitudes.

En constituant un échantillon représentatif, la réalisation de l'étude de marché **donne la possibilité de mieux connaître le secteur** et de :

- Cerner les besoins et les segments de marché ;
- Estimer le futur chiffre d'affaires de la pension canine ;
- Construire des avantages concurrentiels ;
- Analyser les potentiels fournisseurs et partenaires ;
- Évaluer le potentiel commercial du projet ;
- Estimer le revenu approximatif pouvant être généré ;
- Élaborer un concept qui plaît.

Dans le cadre de la démarche, le futur pensionnaire de chien devra alors analyser les demandes, parce qu'il est inutile d'ouvrir une pension canine à un endroit où il n'en existe pas. Il faudra au moins qu'il s'assure de l'existence d'un **groupe de clients potentiels** sur le marché ciblé. Afin d'affiner son analyse, il est tout aussi important qu'il s'informe sur leur :

- Goût ;
- Pouvoir d'achat.

D'autre part, il convient d'analyser les **offres des pensions canines existant déjà** dans la zone ciblée :

- Lieu ;
- Service ;
- Prix ;
- Prestations complémentaires.

Élaborer un business plan

Cette étape est recommandée compte tenu du fait que **le projet d'ouvrir une pension canine demande un certain investissement financier**. Elle permet de :

- Mener l'étude de marché ;
-

- Définir un budget ;
- Calculer le besoin de financement externe ;
- Prendre du recul sur le projet.

Le [business plan](#) donne alors le moyen de **préparer le projet dans les meilleures conditions**, en mettant toutes les chances de son côté. En effet, il permet d'attendre que tout soit au beau fixe pour se lancer.

C'est un document qui **présente à la fois le positionnement commercial et le concept de l'entreprise**. À la fois clair, précis et concis, il permet ainsi de vérifier la viabilité du projet. Il est possible de se servir d'un logiciel de business plan en ligne pour se faciliter la tâche et bénéficier d'un gain de temps considérable lors de sa rédaction.

Choisir une forme juridique

Le choix de la forme juridique s'effectue en fonction de divers paramètres, parmi lesquels on distingue le :

- Régime social souhaité ;
- Nombre d'associés.

Pour parvenir à choisir le statut adéquat, il est conseillé de **prendre en compte chaque estimation réalisée au préalable** dans le plan d'affaires. Certaines formes juridiques s'avèrent plus intéressantes financièrement tandis que d'autres impliquent des formalités administratives moins lourdes.

Et **selon le statut choisi**, la démarche liée à l'ouverture de la pension canine peut être plus ou moins complexe. Le futur entrepreneur peut l'accomplir seul, mais il a aussi la possibilité de se faire accompagner par un prestataire en ligne s'il le souhaite.

Entreprise individuelle

C'est le statut juridique le plus **adapté pour ouvrir une pension canine familiale**. Les bénéfices seront soumis à l'IR en optant pour l'[entreprise individuelle](#). Et les formalités de création de la structure sont simples et rapides. Elles sont bien moins lourdes par comparaison avec celles de la société.

Société

C'est le choix idéal pour ouvrir une pension canine. Il permet de dissocier de la société

son patrimoine personnel. En optant pour la [SAS](#), le fondateur de l'entreprise bénéficiera surtout de la souplesse des statuts. La forme juridique est surtout adaptée aux projets de grande ampleur, à lancer à plusieurs. Elle permet d'être affilié au **régime général de la Sécurité sociale**.

La [SARL](#) permet également de se lancer à plusieurs. C'est un choix intéressant pour entreprendre en couple. Il donne la **possibilité de bénéficiaire du statut de conjoint collaborateur**. Aussi, c'est également une structure qui convient aux projets familiaux.

Mais en optant pour un **statut de société**, il va falloir généralement :

- Rédiger des statuts ;
- Effectuer un dépôt de capital à la banque ;
- Publier un avis de constitution dans un [journal habilité](#) ;
- Nommer un dirigeant ;
- Remplir des obligations déclaratives et comptables plus complexes.

Bon à savoir : pour entreprendre seul, il suffit de choisir l'une de leurs versions [unipersonnelles](#) (EURL ou SASU).

Effectuer les démarches d'immatriculation sur le site de l'INPI

Une fois les démarches préalablement citées effectuées, il vous faudra **vous rendre sur le site de l'INPI** pour procéder à l'immatriculation de votre entreprise. Pour cela, pensez à rassembler les documents suivants, au format dématérialisé :

- Justificatifs d'identité des dirigeants ;
- Attestation sur l'honneur de non-condamnation et de filiation pour chacun des dirigeants ;
- Exemple des statuts signés ;
- Attestation de publication de l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales habilité ;
- Attestation de dépôt de fonds ;
- Diplômes ou autorisations d'exercer si l'activité est réglementée.

Selon les **spécificités liées à la forme juridique choisie**, des documents complémentaires pourront vous être demandés.

Ensuite, il vous suffit de compléter le formulaire unique de création d'entreprise via le portail INPI, télétransmettre vos justificatifs et vous acquittez des frais administratifs par carte bancaire. Une fois votre dossier validé par le greffe, vous recevrez les **documents d'identification de votre entreprise**

(Kbis et numéro Siret notamment).

Quelles sont les qualités nécessaires à l'exercice de l'activité ?

Avec une **passion pour les chiens**, l'entrepreneur parviendra à gérer plus facilement la pension canine. Connaissant leurs véritables besoins, il saura assurer leur bien-être et les aider à s'épanouir. Il sera doté ainsi d'une plus forte motivation que quiconque. Parmi les principales qualités nécessaires à l'exercice de l'activité, on peut citer également :

- La rigueur ;
- L'organisation ;
- Le sens de la communication.

Le respect de l'engagement compte également parmi les qualités à développer pour parvenir à bien gérer la pension canine. De même, l'exercice de l'activité requiert généralement une **bonne condition physique**.

S'agit-il d'une activité réglementée ?

Comme cité précédemment, il est obligatoire de suivre une formation spécifique pour ouvrir une pension canine, en raison du fait qu'il s'agit d'une activité réglementée. L'objectif de celle-ci est non seulement d'assurer un meilleur traitement aux chiens, mais également de **rassurer les maîtres**.

Des **règles de protection animale** doivent être respectées lors de l'exercice de l'activité réglementée. Le règlement sanitaire départemental contient les normes à suivre. Il peut varier d'un département à un autre.

Toujours en raison du fait que la pension canine constitue une activité réglementée, son exercice nécessite la souscription d'une assurance [responsabilité civile professionnelle](#), permettant de **couvrir tous les chiens accueillis dans l'établissement**.

Bon à savoir : le futur gérant de la pension canine peut même opter pour une [assurance multirisque professionnelle](#) afin d'exercer son activité en toute sérénité.

Quel budget prévoir pour ouvrir une pension canine ?

Un certain nombre de dépenses sont réalisées lors de l'ouverture d'une pension canine. L'investissement dans les équipements compte parmi les plus importants. Le budget à prévoir comprend également le coût de l'emploi et les frais liés à la création de la structure.

Bon à savoir : dans tous les cas, il est essentiel d'établir un prévisionnel financier réaliste, qui consiste à évaluer les véritables besoins matériels et humains, nécessaires à l'ouverture de la pension canine.

Investissement dans les équipements

Au départ, le propriétaire de la pension canine doit prévoir uniquement quelques fournitures de base. Pour financer une partie des équipements pour les chiens, il est **conseillé d'effectuer un emprunt bancaire**. Dans la liste, on peut retrouver :

- Des harnais et des laisses ;
- Une petite pharmacie pour les premiers soins (par exemple les plaies) ;
- Des couvertures et des alèses ;
- Des jouets ;
- Un thermomètre ;
- Des boxs individuels ;
- Des coupe-griffes et des produits d'entretien du poil ;
- Des bacs à croquettes ;
- Des gamelles ;
- Des produits de traitement contre les puces ;
- Des barrières amovibles ;
- Des enclos.

Notons qu'outre le mobilier et les différents produits pour chien, il faudra également réaliser un investissement lié au local. De même, il sera nécessaire de **prévoir un stock de nourriture** dès l'ouverture de la pension canine.

Les investissements matériels peuvent être importants, **surtout lorsque l'on prévoit d'accueillir un nombre élevé de chiens**. Il faudra alors prévoir :

- L'acquisition ou la location des locaux ;
- La réalisation d'éventuels travaux pour se conformer aux normes ;

- L'achat du matériel informatique et de bureau.

Dépenses en communication

Pour **établir le budget de communication**, il faut prendre en compte :

- Les frais de campagnes Google Ads ;
- Les événements ;
- La gestion des réseaux sociaux.

Bon à savoir : un certain budget devra également être attribué à la création d'un site professionnel et au référencement de ce dernier pour à faire connaître la pension canine.

Le futur propriétaire de l'établissement peut envisager également de lancer des **campagnes de presse** ou de :

- Mettre en place des partenariats (par exemple avec des animaleries) ;
- Proposer des réductions, ainsi que des programmes de fidélité.

Coût de l'emploi

Le futur propriétaire de la pension canine devra comptabiliser également des **charges de personnel** s'il prévoit de recruter un :

- Dog-walker, chargé de promener les chiens pris en charge ;
- Assistant ;
- Comptable à temps partiel.

Le **coût de la formation interne** est à intégrer dans ce budget. Il en est de même pour :

- La gestion des premières paies ;
- Les honoraires réglés auprès d'une agence de recrutement.

Frais liés à l'ouverture de la pension canine

Ces dépenses **concernent surtout les entrepreneurs ayant choisi la société comme forme juridique**. Dans la liste des frais liés à l'ouverture de la pension canine, on distingue ceux destinés à :

- La tenue de la [comptabilité](#) ;

- L'accomplissement des démarches pour obtenir certaines autorisations ;
- L'accompagnement d'un prestataire spécialisé.

Bon à savoir : pour réduire le temps consacré à la gestion de la pension canine, il est recommandé d'utiliser un logiciel de facturation et de gestion. L'outil se choisit en fonction des besoins et du budget de son utilisateur.

Frais d'immatriculation

Les frais d'immatriculation **figurent également dans la liste des principales dépenses liées à l'ouverture de la pension canine**. Leur montant varie surtout selon le statut juridique choisi pour l'établissement.

Rémunération des consultants

La rémunération des consultants fait aussi partie des dépenses à prévoir lors de l'ouverture de la pension canine. En effet, le propriétaire de l'établissement devra **recruter des éducateurs canins** pour mener à bien son activité. Il faudra qu'il s'entoure d'un personnel compétent. Son métier demande une présence continue. Il n'est pas possible de l'exercer tout seul, car il nécessite également une vigilance accrue.

Bon à savoir : en somme, le coût de l'ouverture de la pension canine dépend d'un certain nombre de facteurs. À part l'investissement lié au local, il faudra investir près de 20 000 euros pour pouvoir accueillir une dizaine de chiens.

Est-il possible d'ouvrir une pension canine sans le moindre sou ?

Le lancement de l'activité demande un investissement financier assez important. Il est alors difficile de se lancer sans le moindre sou. Il est toujours préférable de se constituer une épargne personnelle pour assurer ses débuts.

Pour financer le projet, le futur propriétaire de la pension canine pourra tenter d'obtenir un prêt professionnel auprès d'une banque. Il a le choix également de **lancer une campagne de financement participatif**. Aussi, il devra accorder un avantage comme un séjour gratuit à sa future clientèle, en échange d'une somme d'argent.

D'autre part, il peut également **prétendre à différentes aides à la création d'entreprise**

. L'[ACRE](#) en fait par exemple partie. Elle est surtout destinée aux demandeurs d'emploi désireux de concrétiser un projet.

FAQ

Combien coûte une pension pour chien ?

Une pension pour chien coûte entre une quinzaine et une trentaine d'euros. Le prix varie surtout en fonction du niveau de confort offert. Aussi, plus l'animal de compagnie séjourne longtemps, plus il sera élevé. Si l'on envisage de le laisser entre les mains d'un personnel qualifié pendant un mois, il faudra prévoir un budget de près de 500 euros.

Comment fonctionne une pension pour chien ?

Dans une pension canine, chaque animal est logé dans des box individuels. Ils disposent d'une niche pour dormir, ainsi que d'un lieu couvert. Les chiens ont aussi à leur disposition un espace extérieur individuel, qui fait au moins 5 mètres carrés. Afin d'éviter qu'ils ne s'échappent, des clôtures de plus de 2 mètres sont installées dans l'établissement.

Combien coûte le service d'un pet-sitter ?

En moyenne, le tarif pour une journée de garde se situe entre 20 euros et 30 euros par chien. Il peut différer de manière considérable d'un professionnel à l'autre. Il dépend également de certains paramètres, parmi lesquels on peut citer :

- Le nombre de visites quotidiennes à faire ;
- La taille du chien.